



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

masseurs-kinésithérapeutes

Question écrite n° 78012

Texte de la question

Mme Geneviève Gaillard attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les difficultés rencontrées par les masseurs-kinésithérapeutes. Ces professionnels de la santé revendiquent l'application de manière stricte et uniforme des simplifications administratives, les revalorisations des actes de masso-kinésithérapie basée sur une véritable politique médicalisée et la mise en place de mesures incitatives pour lutter contre les disparités de répartition géographique des praticiens. Aussi, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer si elle envisage de prendre en compte ces revendications sachant qu'elles s'inscrivent dans une politique axée sur l'autonomie, la responsabilité du masseur-kinésithérapeute, acteur de soins responsable au sein du système de santé et la maîtrise médicalisée avec la montée en puissance de la production de la fiche de synthèse du bilan diagnostic de kinésithérapie.

Données clés

Auteur : [Mme Geneviève Gaillard](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78012

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mai 2010, page 4907

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)